

N° 7/3.22

[PRÉAVIS N° 38/12.21](#)

**DEMANDE MUSÉE ALEXIS-FOREL - DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA SUBVENTION
DE CHF 80'000.00**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes et MM. Marc-Emmanuel Crippa, Patricia Da Rocha, Pascal de Benoit, Aliénor Vauthey, Ruth Walter Etter, Rita Wyss et Alain Troger, président-rapporteur.

Elle s'est réunie le 22 décembre 2021.

La commission tient à remercier M. Vincent Jaques, Municipal, Mme Ludivine Guex, Cheffe de l'office de la culture, M. Yvan Schwab, Directeur du musée Alexis Forel, M. Maurice Rappit caissier de l'association du musée Alexis Forel.

Qu'ils soient tous ici vivement remerciés pour le temps consacré à la commission et la qualité des documents et des explications fournies.

1 PRÉAMBULE

Le Musée Alexis Forel occupe une place importante dans le paysage culturel morgien depuis 1918, en offrant des expositions permanentes et temporaires aux habitants de la région et aux visiteurs. Par ailleurs, l'établissement collabore avec divers actrices et acteurs culturels pour de multiples événements et manifestations. La Ville de Morges, dans le cadre de sa politique culturelle, soutient étroitement le Musée Alexis Forel, depuis 1982, tant sur le plan culturel (expositions, animations) que patrimonial (bâtiment, collections).

Les modalités de collaboration entre la Ville et le musée sont réglées par convention. Lors de son renouvellement, celle-ci peut être renégociée entre la Ville de Morges et l'Association du Musée Alexis Forel, pour permettre d'établir un bilan et de placer des jalons pour le développement futur du musée.

Une première renégociation concernant la subvention a eu lieu en 2004, puis en 2011 et en 2015 (voir point 14.2). À ce jour, la renégociation porte sur un réajustement de CHF 80'000.-

2 PRÉSENTATION DU PRÉAVIS

Lors de notre séance, il a été présenté et documenté les diverses et nombreuses activités du Musée Alexis Forel. Le préavis décrit la situation particulière d'un musée privé propriétaire de ses murs et soutenu de manière importante par la Ville de Morges.

La commission dans son ensemble a pu apprécier la qualité des prestations et du site offert au public.

Les représentants de la Ville ainsi que du musée nous ont présenté les raisons de la demande d'augmenter la subvention de CHF 80'000.- pour atteindre un montant annuel de CHF 382'000.-

En effet, le comité de l'Association du Musée Alexis Forel a décidé dès 2020 de maintenir le poste de collaboratrice scientifique de 20 à 60%. Jusqu'en 2019, une part de 20% de ce poste était financé par un soutien temporaire de l'État de Vaud, soutien qui n'était plus renouvelable dès 2020. Le comité a désiré également revaloriser l'ensemble des salaires sur une base d'égalité salariale. Ces mesures entraînent une augmentation de CHF 80'000.00 du poste des ressources humaines. Le comité a décidé d'utiliser la trésorerie à disposition en 2020 et 2021 mais celle-ci ne permettra pas de soutenir ces mesures après 2021, ce pourquoi une augmentation du soutien de la ville est demandé.

3 SCISSION DE LA COMMISSION

Suite à la présentation des différents intervenants et après un tour de table, une majorité de la commission s'est décidée pour un soutien total et inconditionnel de ce préavis.

Un commissaire a décidé de s'abstenir partagé entre la raison et le cœur.

Le président-rapporteur, minoritaire, a fait valoir sa décision de se séparer de la majorité de la commission et de présenter un rapport de minorité.

La suite du présent rapport ne concerne que ce point de vue.

4 POINT DE VUE MINORITAIRE

La Ville de Morges a un budget fortement déficitaire. Si la qualité des prestations et du travail des équipes du Musée Forel ne sont en aucun cas remis en question, le procédé qui a conduit à la demande d'augmentation de la subvention paraît pour le moins cavalier.

Il est dans la nature des choses de vouloir toujours faire plus et mieux mais, dans ce cas, le chemin choisi interpelle, comme si l'augmentation de l'engagement financier de la Ville était acquis dès l'origine. Le comité a en effet choisi d'assécher ses finances pour développer son activité et sa masse salariale. Ce n'est qu'ensuite qu'il se tourne vers la Ville de Morges, en présentant en quelque sorte un fait accompli et mettant l'autorité qui subventionne dans une situation inconfortable.

Dans ce cadre, la position du représentant municipal au comité de l'association du musée nous interpelle également.

En outre, on peut relever les éléments suivants :

- Si les expositions sont pour la plus part financées par des subsides extérieurs, 87% des frais de fonctionnement seraient, avec cette augmentation, à la charge de la Ville.
- On s'étonne également de ne pas trouver sur le site du musée la possibilité de devenir membre de l'association ce qui permettrait d'augmenter les recettes provenant des cotisations.
- Les entrées ne représentent que 2% du budget de fonctionnement.

La présente demande crée un dangereux précédent venant d'un acteur privé et déjà très largement soutenu par la Ville de Morges. On aurait été en droit d'attendre, dans un esprit de partenariat bien compris, que les décisions de maintenir ou non le poste en question ainsi que les adaptations salariales aient été abordées au préalable par le comité de l'association avec l'organe subventionneur et que les moyens financiers nécessaires aient été assurés.

On remarque enfin que l'augmentation de 26,5% de la subvention communale apparaît, vu son importance, comme extraordinaire dans la situation financière actuelle.

Le commissaire minoritaire souhaite transformer cette demande pérenne en un soutien ponctuel dans le cadre des manifestations pour le 100^e anniversaire de la mort d'Alexis Forel.

5 CONCLUSION

Si le travail et les réalisations de l'ensemble des acteurs du musée Alexis Forel ne sont en aucun cas remis en cause, la demande d'une augmentation pérenne de CHF 80'000.- du subside communal, sans réelle concertation préalable, créerait un dangereux précédent dans le cadre des soutiens aux acteurs privés aussi bien culturels que sportifs.

La situation économique et budgétaire de la Ville nécessite de faire des choix.

Le fait est qu'un acteur culturel privé a décidé d'assécher ses finances afin d'augmenter son activité ainsi que la rémunération de son personnel et qu'il vient ensuite demander de combler son déficit via une augmentation pérenne de son subside. Cette situation de fait accompli n'est pas acceptable.

La situation étant actée et l'année 2022 placée sous le signe de l'anniversaire des 100 ans de la mort d'Alexis Forel, la minorité de la commission décide, afin de laisser au comité le temps de réorganiser l'activité du musée, d'octroyer le montant de CHF 80'000 pour la seule année 2022.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit exceptionnel pour les 100 ans de la mort d'Alexis Forel de CHF 80'000.00 pour le réajustement de la subvention du Musée Alexis Forel pour l'année 2022
2. de dire que le montant de CHF 80'000.00 sera ajouté à la subvention actuelle pour le budget 2022 portant la subvention pour l'année 2022 à hauteur de CHF 382'000.00.

au nom de la commission
Le président-rapporteur de la
minorité

Alain Troger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 mars 2022

**DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 38/12.21

Réajustement de la subvention allouée au Musée Alexis-Forel - Demande d'augmentation de la subvention de CHF 80'000.00

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances a examiné cet objet lors des séances du 17 janvier et du 15 février 2022.

Les commissaires étaient les suivants : MM Jean-Hugues BUSSLINGER, Vincent DUC, Marc-Emmanuel CRIPPA, Michaël FÜRHOFF, Pascal GEMPERLI, Jérôme MASSERY, Logan ROMANENS, Philippe VORUZ et Mme Maria Grazia VELINI Présidente-rapporteuse.

Détermination

Lors de la séance du 17 janvier la Commission des finances a débattu sur le bien-fondé de cette requête. Tous les membres sont convaincus de la qualité du travail des expositions réalisées au Musée Forel et de la visibilité qu'il apporte à notre Ville au niveau culturel. Si une partie de la commission s'est déjà forgée une opinion sur l'ajustement de la subvention, une autre partie aimerait une vision plus claire de la situation financière de la fondation qui gère le musée.

La commission de finances a donc demandé de pouvoir obtenir des documents financiers et elle remercie la Municipalité pour sa réponse rapide.

Lors de la séance du 15 février, la Commission des finances s'est déterminée sur l'augmentation de CHF 80'000.00 de la subvention au Musée Alexis Forel.

La Commission des finances, par 5 voix en faveur et 4 voix contre, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Pour la Commission des finances
La Présidente
Maria Grazia Velini

Morges, le 17 février 2022